

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [Jessica Phipps](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d4cf34568007bdf09d0e396d>

Date d'obtention : 2024-02-24 21:27:34



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org





Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler à l'auteur du signalement, c'est-à-dire la personne qui vient se confier à nous et à la jeune victime.

Évaluer l'incident en posant des questions et en utilisant la grille d'évaluation d'incident.

Il faut vérifier les informations en parlant avec la victime et les autres jeunes impliqués ou les témoins de la situation.

Lorsqu'un jeune vient nous voir pour dénoncer ou parler d'une situation, il est important de toujours garder en tête que l'acte peut être impulsif ou malveillant et que la suite de l'intervention peut changer selon les intentions de l'acte. Et suite aux informations recueillies, s'il s'agit d'un acte qui nous semble malveillant ou de nature criminelle, nous devons contacter le service de police.

Sinon, nous devons continuer le protocole et parler avec le jeune instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de parler avec les jeunes victimes, les auteurs de signalement ainsi que les témoins de la situation de façon individuelle. Cela permet d'avoir une meilleure compréhension de la situation, de mettre en place les bonnes étapes de la méthode Sexto. Ce qui semble être au premier regard n'est pas toujours ce qui est.

Dans le cas 1, nous avons pu intervenir rapidement et malgré que la jeune Méghan disait être consentante, elle et William pourront bénéficier de la rencontre de sensibilisation Sexto avec la police. Dans le cas 2, l'intervention de la méthode Sexto aura permis à Méghan de se sentir en sécurité auprès de l'intervenant et de pouvoir lui faire confiance en lien avec une autre situation. Ce qui permettra de protéger Méghan le plus rapidement possible en lien avec les photos envoyées au jeune homme de 19 ans et transmettre les informations à la police.

Dans le cas de Nicolas et Kevin, nous aurions pu croire en premier lieu qu'il s'agissait de Nicolas l'instigateur des photos envoyées puisqu'il s'agissait d'un deuxième événement. Mais en discutant avec Nicolas et d'autres témoins de la situation, nous avons pu intervenir plus rapidement et remettre la situation dans les mains de la police avec les cellulaires confisqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors d'une situation que l'on juge malveillante et que nous devons confisquer le téléphone du jeune instigateur sans toutefois remplir la grille d'évaluation de l'incident. Savoir quoi lui dire et comment lui dire en attendant l'arrivée des policiers et bien s'assurer de sa collaboration à remettre son cellulaire.